

## Conférence sécurité à Moulins

*Pratiquer des activités sportives adaptées à son âge, maintenir et développer des liens sociaux, c'est indispensable mais ce n'est pas suffisant. Rester informé, maintenir sa curiosité en éveil s'avère tout aussi indispensable, et pour ce faire une solution très simple consiste à partager les compétences et les passions de nos adhérents.*



Quelques jours après la conférence donnée par Jean François Lampin et Michel Zilber sur le thème « *Se préserver, une affaire de sécurité : la sécurité du senior dans son environnement et la sécurité sur le plan de la santé* », **François Dubois** présentait sa mission de conciliateur de justice bénévole.

**Le conciliateur de justice** n'est ni juge, ni procureur, ni avocat ; sa mission s'inscrit dans une justice partagée et non dans une justice imposée. François Dubois affirme modestement aller sur le terrain avec « une petite burette d'huile. » Par un exposé très documenté, dans lequel l'humour n'était jamais absent, il a montré que dans 90 % des cas un conflit pouvait se résoudre rapidement (sous dix jours), gratuitement, à l'amiable, de façon équitable, par la discussion, l'essentiel étant d'amener chacun à faire un pas vers l'autre.

Après quelques rappels sur les droits du consommateur, le conférencier a précisé ses domaines d'intervention : de nombreuses affaires sont relatives aux questions de mitoyenneté, aux conflits de voisinages (le bruit sous toutes ses formes en est souvent la cause), aux relations entre propriétaires et locataires.

Pour terminer, François Dubois et Martine Deveix, nouvelle conciliatrice, ont partagé leur vécu, des tranches de vie cocasses ou pitoyables, burlesques ou ridicules, tendres ou tragiques, émouvantes ou inquiétantes. Si les médias font largement écho de la reprogrammation du réveil de coqs par trop matinaux, l'auditoire, conquis, mesure beaucoup mieux l'étendue de la mission du conciliateur de justice.

La Retraite sportive moulinoise remercie tout particulièrement Madame Dalila Zane, présidente du tribunal judiciaire, qui a permis la tenue de la conférence dans la salle d'audience Bourgain, élément de notre patrimoine.

Merci également à Monsieur Hadrien Aramimi, juge au tribunal judiciaire, coordinateur des conciliateurs et à Monsieur Laurent Tronchère, greffier, qui ont complété la présentation du conférencier.